ART. 2 N° 8569

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 8569

présenté par

M. Laisney, M. Guiraud, M. Fernandes, Mme Garrido, Mme Trouvé, M. Bilongo, M. Piquemal et M. Gaillard

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Cette liste contient au moins des indicateurs spécifiques aux travailleurs séniors occupant un emploi de professions intermédiaires. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir que l'index séniors contienne au moins des indicateurs spécifiques aux travailleurs séniors occupant un emploi de catégorie profession intermédiaire.